

Sujet : [INTERNET] Société LABORDE à Oloron Sainte Marie / Renouvellement autorisation d'exploiter carrière calcaire.

De : Jean-Paul BARROT <[REDACTED]>

Date : 08/04/2024 20:54

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Fréquemment amené à me rendre dans cette région, je ne peux imaginer que l'on veuille infliger aux riverains, les vrais, pas ceux situés à Oloron sainte Marie, trente années supplémentaires de nuisances diverses et pas des moindres :

1° Atteintes sur la santé humaine, animale et biodiversité par les poussières et particules que les activités génèrent.

2° L'atteinte sur les humains, animaux et infrastructures due aux ondes de choc lors des explosions.

3° L'atteinte environnementale et visuelle déjà très sérieusement éprouvée par l'éventration de son massif.

4° L'ensablement fort préoccupant des ruisseaux qui jouxtent le site, atteinte à la biodiversité.

5° L'alerte sonore avant explosion, ne préserve pas la sécurité des promeneurs, cyclistes qui utilisent les voies d'abords voire même parapentistes comme observé par mes soins.

6° La sécurité du site laisse à désirer. Pas de matérialisations solides aux abords des restanques d'exploitation. Accès aisé sur le site. Accès aux gravières sans aucun soucis pour les enfants.

Bref, l'ex Agent de prévention en risques industriels que je suis, émet un avis négatif sur le renouvellement de ce site.

Très cordialement